



## DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**  
 Nombre de membres présents : **28**  
 Nombre de votants : **35**  
 Date de convocation : **06/05/2016**

L'an **Deux Mille Seize** le 12 MAI, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS –  
 COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – LES  
 AMÉD'ALAIN MARINARO**

Étaient présents :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) – MAURAN (Montauriol) – VILA (Oms) - PUIG (Sainte-Colombe) – BELLEGARDE (Passa) – NOURY (Saint Jean Lasseille) - MASO (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, MON, BERNADAC, BOURRAT, PEREZ, RAYNAL (Thuir) - LESNE (Tordères) - AMOUROUX (Tresserre) – ATTARD, ALBERT (Trouillas) – PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

A.DOUTRES (Caixas) à A.PUIG  
 M.PIMENTEL (Fourques ) JL.PUJOL  
 D.RUIZ (Thuir) à R.PEREZ  
 B.BATALLER-SICRE (Thuir) à N.MON  
 L.FERRER (Thuir) à S.RAYNAL  
 T.VOISIN (Thuir) à JM.LAVAIL  
 G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Certifié exécutoire

Absents:

J.CHEREZ (Castelnou)  
 P.MAURY (Thuir)  
 B.COUSOLE (Trouillas)

Publié ou Notifié

Le Procès-verbal de la séance du 30 Mars 2016 a été adopté avec observations.

le

**Madame Nicole MON** est élue secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160512-45-16Marinaro-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2016

**ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS** : CE DOSSIER S'INSCRIT DANS LA COMPETENCE : ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le Président **EXPOSE** les difficultés économiques rencontrées par le domaine de la viticulture et diverses productions du terroir des Aspres malgré l'implication des associations privées, dans l'animation et la promotion des produits.

Ces animations sont présentées avec succès par les Associations qui se produisent aujourd'hui durant les diverses saisons (été-printemps-automne)

**RAPPELLE** que dans le cadre de ses compétences, la Communauté participe depuis 2010 à cette promotion de l'agriculture, des produits locaux, de l'animation des caves et caveaux, de marchés de terroir et autres lieux prestigieux, par l'attribution de subvention aux associations.

Et **QUE** les règles d'attribution de subventions sur demande sont fixées conformément aux dispositions générales et dans le cadre d'un contrat-type tel que figurant en annexe.

Il **PROPOSE** ainsi de reconduire sa démarche de promotion, et d'allouer une subvention à l'association :

-**Les Amis d'Alain Marinaro** à Brouilla pour le **Festival AMusikenVignes** : 2 800 € (dans la limite de 7 manifestations à 400€)

Le Conseil Communautaire  
Où l'exposé de son Président  
Après en avoir valablement délibéré  
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

**DECIDE**

● **D'Adopter** les règles générales d'attribution de subvention à l'association précitée par contrat tel que figurant en annexe

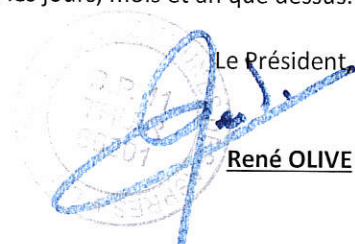
● **D'Attribuer** une subvention à l'association suivante, créant un événement festif ayant pour objectif de promouvoir les produits du terroir :

- LES AMIS D'ALAIN MARINARO à Brouilla (AMusikenVignes) : **2 800 € (dans la limite de 7 manifestations à 400€)**

**AUTORISE** le Président à signer le contrat d'opération sur la base du contrat type avec l'association

**PRECISE** qu'une ligne budgétaire est inscrite sur le budget primitif 2016 au 6574.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jours, mois et an que dessus.

 Le Président  
**René OLIVE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160512-45-16Marinaro-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2016